

SA ADT SIIC

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2006

NOTE 1 : Événements principaux de l'exercice

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 18 janvier 2006 a pris acte de la fin du mandat de la Société Civile Finance et Placements de ses fonctions d'administrateur, par suite de dissolution sans liquidation, et nommé en qualité de nouvel administrateur, Monsieur Philippe MAMEZ, pour une durée de six années.

DISTRIBUTION DE PRIMES D'EMISSION EN TITRES DE PORTEFEUILLE

L'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 18 janvier 2006 a décidé une distribution de primes d'émission d'un montant global de 3.927.504,68 € (soit 0,01 € par action) prélevé sur le poste « Prime d'émission » dont le solde a ainsi été porté de 19.441.680,74 € à 15.514.176,06 €.

Le paiement de cette somme a été effectué en nature par la remise d'actions de la société SOCIETE DES ANCIENS ETABLISSEMENTS DUCOS ET SARRAT que la Société détenait en portefeuille, à raison d'une action de la société SOCIETE DES ANCIENS ETABLISSEMENTS DUCOS ET SARRAT pour une action de la Société, la mise en paiement ayant été effectuée à compter du 20 février 2006.

APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire de notre société en date du 25 juillet 2006 a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005 se traduisant par un bénéfice social de 5.521.175,37 €.

L'assemblée générale des actionnaires a renouvelé le mandat d'administrateur de Monsieur Richard LONSDALE-HANDS pour une durée de six années.

L'assemblée générale a constaté la fin du mandat des commissaires aux comptes titulaires de l'Institut d'Expertise de Révision Comptable – I.E.R.C et MAZARS ET GUERARD (REIMS) ainsi que ceux des Commissaires aux comptes suppléants de V.Y SOCIETE D'AUDIT et Monsieur Patrick RENY.

Elle a également nommé en qualité de nouveaux commissaires aux comptes titulaires pour une durée de six exercices :

- la société AUDIT ET CONSEIL UNION, située au 17 bis rue Joseph DE MAISTRE – 75876 PARIS cedex 18, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 341.012.656,
- la société POLIGONE AUDIT, société à responsabilité limitée au capital de 100 € 28 rue de Saint-Pétersbourg – 75008 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 489 293 001.

L'assemblée générale a nommé pour une durée de six exercices :

- la société SOGEC AUDIT, située au 58 rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 702.017.591 en qualité de commissaire aux comptes suppléant de AUDIT ET CONSEIL UNION,
- Monsieur Loïc PAUTHIER, de nationalité française, 9 rue des Carmes – 35000 RENNES, en qualité de nouveau commissaire aux comptes suppléant de POLIGONE AUDIT.

L'assemblée générale a autorisé la mise en place au sein de la société d'un programme de rachat d'actions.

L'assemblée générale des actionnaires a délégué au conseil d'administration, pour une période de dix-huit mois à compter de ladite assemblée générale, les compétences nécessaires à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il décidera, par annulation de toute quantité d'actions auto-détenues qu'il décidera dans les limites fixées par la loi, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Il a également été décidé d'une mise en harmonie des statuts avec la Loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie dite « Loi Breton » et la modification corrélative des dispositions prévues aux articles 21; 40; 42 et 43 des statuts.

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire de notre société en date du 25 juillet 2006 a décidé que chacune des 392 750 468 actions composant le capital social au 31 décembre 2005 recevrait un dividende de 0,06 € par action (*) sous condition suspensive (i) de la réalisation de la division des BSA ACANTHE DEVELOPPEMENT, de l'émission des nouveaux BSA et de leur cotation (ii) de la détention par ADT S.I.I.C des 32 881 836 BSA (nombre de BSA avant la division), ce dividende comprenant la totalité du bénéfice fiscal issu des revenus immobiliers soit 306.924 € et de l'intégralité des plus-values fiscales sur cessions d'immeubles soit 70 532 € que notre société se doit de distribuer dans le cadre du régime SIIC.

() cette distribution était éligible à la réfaction de 40% mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.*

Le paiement de cette somme devait être effectué par la remise de BSA de la société ACANTHE DEVELOPPEMENT (société anonyme dont les titres sont admis aux négociations sur le marché réglementé, dont le siège social est situé 2 rue de Bassano, 75016 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 735 620 205) que la Société détient ou détiendra en portefeuille au jour du paiement à raison d'un BSA d'ACANTHE DEVELOPPEMENT pour une action de la Société.

L'assemblée générale a décidé que dans l'hypothèse où les conditions suspensives ne seraient pas réalisées au plus tard le 30 septembre 2006, 5% du bénéfice, soit la somme de 276.058,77 € seraient affectés à la réserve légale, et le solde soit la somme de 5 245 116,60 € serait affecté au poste « autres réserves ».

L'assemblée générale des actionnaires a rejeté la résolution relative à l'option offerte aux actionnaires permettant de recevoir leur dividende en numéraire ou en actions à créer de la société, cette résolution étant devenue sans objet.

Le conseil d'administration en date du 26 septembre 2006 a constaté la non-réalisation des conditions suspensives relatives à la distribution d'un dividende de 0,06 € par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005, payée par remise de BSA de la société ACANTHE DEVELOPPEMENT, décidée à l'assemblée générale des actionnaires de la société en date du 25 juillet 2006.

Ledit conseil a également constaté l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2005 au poste « autres réserves » conformément à la troisième résolution adoptée à l'unanimité par l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire des actionnaires de la société en date du 25 juillet 2006 et proposé une distribution exceptionnelle prélevée sur les postes « autres réserves » et « prime d'émission ».

L'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 13 octobre 2006 a décidé de distribuer exceptionnellement un montant global de 19.637.523,40 Euros prélevé sur le poste « autres réserves » à hauteur de 5.245.116,60 Euros et sur le poste « prime d'émission » à hauteur de 14.392.406,80 Euros, soit un montant de 0,05 Euro par action, sous la condition suspensive de l'acquisition par la société d'un nombre suffisant de BSA 2009 pour servir cette distribution, et ce par voie d'échange avec les actions de sociétés possédant des actifs immobiliers actuellement détenues par la société au plus tard dans le mois de la décision de ladite assemblée.

Le paiement de cette somme sera effectué par la remise de bons de souscription d'actions de la société Acanthe Développement (société anonyme dont les titres sont admis aux négociations sur le marché réglementé, dont le siège social est situé 2, rue de Bassano-75016-PARIS et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de

Paris sous le numéro 735.620.205) émis le 25 mars 2003 et venant à échéance le 31 octobre 2009 (« BSA 2009 ») que la société détiendra en portefeuille à raison d'un (1) BSA 2009 pour une (1) action de la société.

L'assemblée générale a pris acte que la base de conversion des BSA 2009 s'établissait, depuis l'opération de division par 15 des BSA 2009 décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Acanthe Développement en date du 26 septembre 2006, comme suit : pour 75 BSA 2009 et un prix de €4,00, il sera délivré 1,85 action de la société Acanthe Développement.

Le conseil d'administration du 17 octobre 2006 a constaté la réalisation de la condition suspensive relative à la distribution exceptionnelle prélevée sur les postes « autres réserves » et « prime d'émission » ; le paiement de la distribution a été effectif le lundi 23 octobre 2006.

CHANGEMENT DE DIRECTION GENERALE

Le conseil d'administration du 31 octobre 2006 a constaté la démission de Monsieur Richard LONSDALE-HANDS de ses fonctions de Directeur Général et nommé en remplacement, à compter du 2 novembre 2006, Monsieur Patrick ENGLER. Monsieur Patrick ENGLER jusqu'alors Président du conseil d'administration, devient donc Président Directeur Général.

CESSIONS DE PARTICIPATION

En date du 15 novembre 2006, votre société a cédé à la société PAMIER la participation qu'elle détenait dans le capital de la société VUMYSA SA.

Par une convention d'échange en date du 17 octobre signée entre votre société et la société TAMPICO SA, votre société a transféré la propriété de la totalité des actions qu'elle détenait dans le capital de FINANCE CONSULTING SA en contrepartie de BSA 2009 de la société ACANTHE DEVELOPPEMENT, cette opération a fait l'objet d'un rapport d'équité.

En date du 4 décembre 2006, votre société a cédé la pleine propriété de la totalité des actions qu'elle détenait dans le capital de FINANCIERE AUBIGNAT.

En date du 2 novembre 2006, votre société a cédé les parts sociales qu'elle détenait dans le capital de la société CYAN.

TRANSMISSIONS UNIVERSELLES DU PATRIMOINE :

CONFONDANTE	CONFONDUE	Date de la déclaration de dissolution
ADT S.I.L.C	IMMOBILIERE ACACIA	23/11/2006
	SCI PYRANDE	23/11/2006
	ARYLE	23/11/2006

FAITS CARACTERISTIQUES INTERVENUS DEPUIS LE 31 DECEMBRE 2006

Aucun événement particulier n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

NOTE 2 : Dérogations et modifications aux principes, règles et méthodes comptables

2.1 Généralités

Les comptes annuels ont été établis conformément au PCG 2005 et au règlement CRC 99-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

2.2 Changement de méthode comptable

Les méthodes comptables appliquées en 2006 sont identiques à celles utilisées au cours de l'exercice précédent.

2.3 Date de clôture

Les comptes annuels couvrent la période du 01/01/2006 au 31/12/2006.

NOTE 3 : Principes comptables et méthodes d'évaluation

Aucune dérogation aux principes, règles et méthodes de base de la comptabilité n'a été appliquée.

3.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie suivantes :

Matériel de bureau	3 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier de bureau	5 ans

3.2 Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur prix d'acquisition ; ils sont le cas échéant, dépréciés (provision pour dépréciation des comptes courants et provision pour risques) lorsque leur valeur d'inventaire, déterminée à partir de l'actif net comptable, des plus ou moins values latentes, des perspectives de rentabilité ou du prix du marché, s'avère inférieure à leur coût d'acquisition ou valeur d'apport.

3.3 Créances

Les créances sont enregistrées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsqu'il existe un risque de non recouvrement.

3.4 Provision pour risques et charges

La société ADT SIIC ne comptabilise pas le montant de ses engagements de départ en retraite, compte tenu du caractère non significatif des éléments concernés.

3.5 Résultat par action

Au 31/12/2006, ne demeurent que des actions à vote simple et aucune autre.

Conformément à l'avis N° 27 de l'O.E.C., le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net revenant à la société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le calcul du résultat net dilué par action est semblable au calcul du résultat net de base par action

Résultat au 31 décembre 2006 :	3 627 317
Nombre d'actions	392 750 468
Résultat par action	0,0092 €

NOTE 4 : Explications des postes du bilan et du compte de résultat et de leurs variations (montant en milliers d'euros).

4.1 Immobilisations financières

(en milliers d'euros)

	Immobilisations			Amortissements et provisions				Net 31/12/2006	
	Val. brute 1/1/06	Augm.	Diminut°	Val. brute 31/12/06	Montant au 1/1/06	Augm.	Diminut°		Montant au 31/12/06
Immob.financières									
Titres participation	4 959	2 198	4 898	2 260	1 505		1 505	0	2 260
Titres immobilisés	0			0	0				0
Créance rattachée aux participation	24 281		4 455	19 826	0				19 826
Autres immob financières	12	1		13	0				13
TOTAL	29 252	2 200	9 353	22 099	1 505	0	1 505	0	22 099

L'augmentation en 2006 des titres de participation pour 2 198 K€ correspond à l'augmentation de capital de la société SOCIETE DES ANCIENS ETABLISSEMENTS DUCOS ET SARRAT souscrite par ADT SIIC. La diminution correspond à la cession des participations dans Finance Consulting, Cyan, Financière Aubignat et la distribution de titres SOCIETE DES ANCIENS ETABLISSEMENTS DUCOS ET SARRAT.

4.2 Filiales et participations

(en milliers d'euros)

Société	Capital	Capitaux propres sauf le capital	Quote part de capital en %	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêt et avances consenties hors int. Cours	Montant des cautions données	Chiffre d'affaires	Bénéfice ou perte 2006	dividendes versés en 2006
A : filiales 50 % au moins										
CFFI	38	1 300	100%	38	38	432	0	0	-39	
VENUS	151	12	100%	150	150	786	2110	452	-23	
MAINTREUIL	1	2806	100%	1	1	0	0	1546	2 794	
AXONNE	1	-44	100%	1	1	1750	0	0	-44	
PAMIER	8	-4909	100%	0	0	16122	4000	1554	-4 935	
VOLTAIRE	4	1174	100%	2067	2067	0	1500	306	-54	
B : filiales à - 5%										
			TOTAUX	2260	2257	19091	7610	3857	-2300	0

4.3 Valeur mobilières de placement

Ce poste comprend essentiellement 3 092 072 BSA2009 ACANTHE DEVELOPPEMENT (solde après distribution) pour une valeur de 138 K€ Par ailleurs, ADT SIIC détient 447 161 BSA 2007 ACANTHE DEVELOPPEMENT qui lui ont été attribués gratuitement.

Votre société détient également en portefeuille 95 000 sicav SGAM. INV. Liquidité EURO pour une valeur de 519 K€

4.4 Etat des créances

Evolution des créances

(en milliers d'euros)

Créances brutes	2 006	2 005	Evolution
Créances immobilisées			
Créances/participation	19 826	24 281	-4 455
Autres immob fin	14	12	2
Actif circulant			
Clients	100	31	69
Etat et collectivités			0
Groupe et associés	1 103	15 479	-14 376
Créances diverses	0	25	-25
Charges constatées avance	0	0	0
TOTAUX	21 042	39 828	-18 786

En 2006, la SA ADT SIIC, s'est désengagé de plusieurs de ses filiales, et en a fusionné d'autres, ce qui explique les fluctuations des postes relatifs aux créances sur participations et aux comptes courants.

Echéancier des créances
(en milliers d'euros)

Créances	Montant brut	Montant net	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances immobilisées				
Créances/participation	19 826	19 826	19 826	
Autres	14	14		14
Actif circulant				
Clients	103	100	100	
Etat et collectivités	1	1	1	
Groupe et associés	1 089	1 089	1 089	
Créances diverses	13	13	13	
TOTAUX	21 045	21 042	21 028	14

4.5 Etat des dettes

Evolution des dettes
(en milliers d'euros)

Dettes	2006	2005	Evolution
Emprunts et dettes financières	245	619	-374
Emprunts et dettes financières divers			
Dettes fournisseurs	459	383	76
Dettes fiscales et sociales	1 762	1 656	106
Groupe et associés	3 357	14 297	-10 940
Autres dettes	8		8
TOTAUX	5 832	16 955	-11 123

Echéanciers des dettes
(en milliers d'euros)

Dettes	Montant	Echéance à un an au plus	à plus d'1an et - 5ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières	245	245		
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs	459	459		
Dettes fiscales et sociales	1 762	1 762		
Compte courants associés	3 357	3 357		
Autres dettes	8	8		
TOTAUX	5 832	5 832	0	0

4.6 Capitaux propres

(en milliers d'euros)

	Capital	Prime émission	Réserves légalés	Aut.réserves	RAN	Résultat net	Total
Au 31/12/2005	15 000	19 442	90	0	0	5 521	40 052
Affectation résultat 2005			276	5 245		-5 521	0
Distribution du 18/01/2006		-3 928					-3 928
Distribution du 13/10/2006		-14 392		-5 245			-19 638
Résultat 2006						3 627	3 627
Au 31/12/2006	15 000	1 122	366	0	0	3 627	20 115

La diminution des capitaux propres (-20 M€) est liée essentiellement aux distributions de dividendes (-23 M€).
Le résultat de l'exercice s'élève à 3 627 K€

Composition du capital social

Au 31 décembre 2006, le capital social est composé de 392 750 468 actions ordinaires entièrement libérées.

4.7 Dettes à payer et Créances à recevoir

(en milliers d'euros)

Créances réalisables et disponibles		Dettes exigibles	
Financières		Financières	
Intérêts courus/créances produits à recevoir	691	intérêts courus/dettes	57
d'exploitation		d'exploitation	
Clients	95	Fournisseurs	433
État et collectivités		Dettes fiscales et sociales	53
Charges constatées d'avance		Charges à payer	0
Autres Créances		Produits constatés d'avance	
TOTAL	786	TOTAL	543

4.8 Entreprises liées

(en milliers d'euros)

BILAN		COMPTE DE RESULTAT	
Titres de Participations	2 260	Quote part de perte	-157
Provisions/participations		Quote part de bénéfice	380
Créances rattachées à des participations	19 135	Refact. Instruments financiers	24
Intérêt/Créance rattachée	691	Autres Prod fin (ecart c/c)	1 872
Titres Immobilisés		Dotation prov.sur titres	
Provisions/titres immobilisés		Reprise prov. Sur Titres	1 505
Comptes courants débiteurs	556	Prix cession titres	3 953
Intérêts/C.C. débiteurs	533	VNC titres cedes	-4 860
Comptes courants créditeurs	-3 300	Revenus des C.C.	1 399
Intérêts/C.C. créditeurs	-57	Intérêts des C.C.	-59
Fournisseurs factures non parvenues	-174	Sous-traitance	-174
		Mali Tup	-84
TOTAL	19 644	TOTAL	3 957

4.9 Note sur le compte de résultat

▪ Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation représentent pour l'exercice 966 K€ contre 867 K€ au titre de l'exercice N-1. L'augmentation résulte essentiellement :

- de l'évolution des autres achats et charges externes (+ 101 K€) répartie entre le poste sous-traitance (+64K€), le poste honoraires d'intermédiaires et de consultants (+58K€) et le poste frais bancaires (-27 K€)
- de l'évolution des salaires et charges sociales (+ 50K€)
- de l'évolution des impôts et taxes (-57 K€) liée à la déductibilité de l'IFA (16 K€) , aux droits d'enregistrement (-99 K€) et autres taxes (+25 K€)

▪ Le résultat financier

Cette année le résultat financier atteint 6 873 K€ contre 7 554 K€ l'exercice précédent.

Il s'explique essentiellement par :

- la réalisation d'un mali de TUP pour un montant de 84 K€
- la reprise d'une provision sur titre, suite à la cession de cette participation (+1 505 K€),
- les intérêts liés aux comptes courants (+1 340 K€),
- les plus values réalisées sur la distribution de titres cotés (+2 134K€) et sur la cession d'OPCVM (+8 K€), la cession de titres cotés (+129 K€),
- d'autres produits et charges financières pour un montant de 1 846 K€ dont un profit sur cession de compte courant.

▪ Le résultat exceptionnel

Cette année le résultat exceptionnel est de - 906 K€ contre un résultat positif de 308 K€ l'an passé.

Il résulte essentiellement de cessions de titres de participations.

▪ **Le bénéfice de l'exercice**

Le bénéfice de l'exercice s'élève à 3 627 K€ après prise en compte d'un impôt sur les bénéfices hors secteur immobilier de 1 676 K€

NOTE 5 : Engagements Financiers

Engagements donnés

Au travers de l'entrée dans le régime des SIIC, la société ADT SIIC est désormais tenue de distribuer 85% du bénéfice lié à l'activité immobilière, 100% des distributions reçues d'une filiale SIIC et 50% de la plus value de cession des immeubles.

La société ADT SIIC s'est portée caution solidaire au titre des emprunts contractés par ses filiales pour le financement d'immeubles à hauteur de 8 407K€

Le montant de l'engagement donné dans le cadre du crédit bail souscrit par la société AD INVEST est de 3 618 K€

La société ADT SIIC a repris la caution solidaire de la société Fernaire et de la société Acanthe Développement concernant la société SCI Le Brévent pour le montant du solde de l'emprunt soit 317 K€

NOTE 6 : Autres informations

La société emploie deux personnes au 31/12/2006.

Aucune avance ni crédit alloué aux dirigeants individuels n'a été observé sur l'exercice.

Les engagements en matière de retraite ne sont pas significatifs et ne font pas l'objet de provisions.

La société ADT SIIC a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur la période allant du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2003. L'administration a remis en cause l'application du régime mère-fille sur des distributions de dividendes et a fait des propositions de rectification de 1.244 K€(hors intérêts et majorations de retard).

Ces propositions de rectifications sont contestées par la société qui a initié des procédures contentieuses, assistée du cabinet CMS Francis Lefebvre. La société n'a enregistré aucune provision concernant ces propositions de rectification.
